

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

2 février 2021

Date d'affichage :

15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 8 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 24

OBJET : Rue du Chandelier - parcelles AS n°7, 51 et 272 : acquisition foncière

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 26 janvier 2021 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 janvier 2021.

La Commune de Riom est propriétaire de plusieurs parcelles situées rue du Chandelier, acquises dans l'objectif du développement de jardins communaux et d'activités de maraichage dans ce secteur.

Les consorts RULL/GERGOUIL sont actuellement propriétaires de trois de ces parcelles, cadastrées AS n°7, 51 et 272, pour des surfaces respectives de 1 510 m², 1 565 m² et 517 m², soit 3 368 m² au total, et situées en zone N-Jardins au PLU de Riom.

Un accord a été trouvé entre la Commune de Riom et les propriétaires pour l'acquisition amiable de ces terrains, pour un montant total de 14 500 €. Les frais notariés seront pris en charge par la Commune de Riom.

Ce prix est conforme à la pratique des évaluations pour des parcelles en zone NJ comme c'est le cas ici (environ 4 euros/m²).

Après acquisition, les parcelles seront classées dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'acquisition des parcelles AS n°7, 51 et 272 au prix de 14 500 € ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence ;**
- **décider qu'après acquisition, la parcelle sera classée dans le domaine privé de la Commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL